



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/10/2017

PROCÈS-VERBAL

	Le 19/10/2017 à 14h30, le Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole s'est réuni 391 rue de la Font Froide à Montpellier sous la Présidence de Mme Brigitte ROUSSEL-GALIANA, doyenne des administrateurs issus du Conseil de Métropole.
Nombre de membres :	Étaient présents : Chantal CLARAC – Pierre DUDIEUZERE – Abdi EL KANDOUSSI – Mylène FOURCADE - Jackie GALABRUN-BOULBES – Pascal KRZYZANSKI – Jean-Marc LUSSERT – Claude NEUSCHWANDER –Arnaud PASTOR – Jean-Pierre RICO – Brigitte ROUSSEL-GALIANA – Thierry RUF – Thierry USO
En exercice :	20
Présents :	13
Pouvoirs :	6
Votants :	19
	Absents représentés : Simone BASCOUL, représentée par Claude NEUSCHWANDER - Renaud CALVAT, représenté par Thierry RUF - Régine ILLAIRE, représentée par Pierre DUDIEUZERE - Éliane LLORET, représentée par Jean-Marc LUSSERT - Jean-Luc SAVY, représenté par Abdi EL KANDOUSSI - Cathy VIGNON, représentée par Thierry USO
	Absente excusée : Carole DONADA
	Secrétaire de séance : Pascal KRZYZANSKI

DÉLIBÉRATION N° 17051 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E)

Par délibération n° 12901 du 28 avril 2015, le Conseil de Métropole a décidé de créer une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole ».

Cette régie a pour mission la gestion du service public de l'eau potable sur le territoire de 13 (treize) communes, à savoir Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Brès, Sussargues, Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone ainsi que le développement et la gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc sur le territoire métropolitain.

En application de la délibération de Montpellier Méditerranée Métropole n° 14852 en date du 27 septembre 2017, Mesdames Isabelle GIANIEL et Isabelle TOUZARD et Messieurs Pierre BONNAL et René REVOL, administrateurs en vertu de la délibération n° 12902 du 28 avril 2015, ont été remplacés par Mesdames Mylène FOURCADE et Régine ILLAIRE et Messieurs Abdi EL KANDOUSSI et Jean-Pierre RICO en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole (article 4 des statuts de la Régie).

Considérant que le mandat de Président est vacant, il y a lieu de procéder au vote pour l'élection du nouveau Président, conformément aux statuts de la Régie.

La séance est ouverte sous la présidence de la doyenne d'âge issue du Conseil de Métropole, Madame Brigitte ROUSSEL-GALIANA, qui, après l'appel nominatif, déclare installer les nouveaux membres du Conseil d'Administration.

La Présidente de séance désigne Monsieur Pascal KRZYZANSKI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'article 4.4 des statuts de la Régie des eaux prévoit que « L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. ».

Sont nommés scrutateurs : Madame Mylène FOURCADE et Monsieur Jean-Marc LUSSERT.

Se porte candidate : Madame Jackie GALABRUN-BOULBES.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

19 votants : 13 suffrages exprimés - 4 bulletins blancs – 2 bulletins nuls.

Madame Jackie GALABRUN-BOULBES est élue Présidente avec 13 voix.

Il y a lieu de déclarer ces modifications auprès du greffe du Tribunal de Commerce.

Madame Brigitte ROUSSEL-GALIANA passe la présidence à Madame Jackie GALABRUN-BOULBES, qui remercie les administrateurs de leur confiance et les assure de son implication dans son mandat.

PROCHAINES DATES À RETENIR

Conseil d'administration :

- 27/11/2017 à 15h00
- 18/12/2017 à 15h00

Plus aucune question n'étant posée, Mme Jackie GALABRUN - BOULBES lève la séance à 15h15.